



contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

MODALITES DE SELECTIONS INTERNATIONALES

Saison sportive 2015

Version au 15 décembre 2014

MODALITES GENERALES DES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE (HORS ELITE)

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) est d'obtenir à minima une médaille lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio de Janeiro. Le calendrier sportif international est très dense. Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent à la fois à être médaillées dans les épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

CADRE GENERAL

- 1- Le Directeur Technique National (DTN) est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
- 2- Les sportifs doivent être licenciés auprès de la F.F.TRI. pour la saison 2015.
- 3- Un quota peut être attribué au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Il en sera de même pour tout dossard supplémentaire qu'attribueraient les instances internationales (E.T.U.-I.T.U.).
- 4- Les sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'équipe de France pour la compétition correspondante.
- 5- Si le nombre de sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la F.F.TRI., le sélectionneur choisit les sélectionnés dans l'intérêt de l'Equipe de France après consultation du comité de sélection.
- 6- Après l'attribution des places aux sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, en s'appuyant éventuellement sur les critères d'éligibilité, décider de sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'équipe de France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable. Un ou des sportif(s) pourra (pourront) être retenu(s) pour participer à une stratégie collective permettant à un autre membre de l'équipe de France de décrocher une médaille.
- 7- Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer le quota attribué au pays.
- 8- La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 9- Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau dûment signée, à la conformité de la préparation définie avec l'Entraîneur National et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte international.
- 10- Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une absence totale ou partielle du suivi

médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ou du non-respect du calendrier de compétitions.

- 11- Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par l'International Triathlon Union (I.T.U.) et/ou par l'European Triathlon Union (E.T.U.) aux règles en vigueur pour les Championnats du Monde et d'Europe.
- 12- En cas d'épreuve par équipe distincte de l'épreuve individuelle, la participation à cette épreuve sera décidée dans l'intérêt de l'Equipe de France. En fonction du niveau de performance des sportifs (ves) sélectionnés (ées) et du calendrier international, le sélectionneur se réserve le droit de constituer ou non, une équipe de France. L'équipe est composée à partir des sportifs sélectionné(e)s en individuel sauf cas particulier.
- 13- La F.F.TRI. se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Equipe de France. En aucune manière, la F.F.TRI. ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par de tels amendements.

EQUIPE DE FRANCE U23

TRIATHLON COURTE DISTANCE

Préambule :

Les différences de niveau sportif observé sur les coupes d'Europe et du Monde ne permettent pas de comparer les résultats de ces épreuves.

Un indice de performance (I.P.) est attribué à chacune de ces épreuves en fonction du niveau des meilleur(e)s sportifs (ves) qui y participent.

L'I.P. d'une épreuve est égal à la moyenne du classement « I.T.U. points list » des sportifs (ves) portant les 8 premiers dossards (à la date du lundi précédant l'épreuve) :

$$I.P. = \frac{\text{Rang dossard 1} + \text{Rang dossard 2} + \dots + \text{Rang dossard 8}}{8}$$

La F.F.TRI. communique à tout sportif U23 inscrit sur la course l'I.P. et les critères de résultats qui y sont associés la semaine précédant l'épreuve (au plus tard la veille).

La F.F.TRI. se réserve le droit de recalculer l'I.P. jusqu'au jour de l'épreuve dans le cas où la liste de départ définitive serait différente de la liste de départ le lundi précédant l'épreuve (dossards 1 à 8).

CHAMPIONNAT DU MONDE

Lieu : **CHICAGO** (Etats Unis d'Amérique)

Date de l'épreuve : **18 au 20 septembre 2015**

Seuls(es) les sportifs (ves) nés(es) entre 1992 et 1997 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal I.T.U. : 3 Femmes / 3 Hommes

Critères d'accès à la sélection :

- Etre Champion(ne) du Monde de Triathlon U23 2014
- Avoir terminé dans les 12 premier(e)s d'une étape de la Série Championnat du Monde (W.T.S.) 2015
- Avoir terminé dans les 8 premier(e)s du Championnat d'Europe de Triathlon Elite 2015
- Etre Champion(ne) d'Europe de Triathlon U23 2015
- Avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur une coupe du Monde ou une coupe d'Europe lors de la saison 2015 :

Critère d'accès à la sélection	I.P. Femmes	I.P. Hommes
1 ^{er} /ère	40 - 79	50 - 99
1 ^{er} /ère à 3 ^{ème}	20 - 39	25 - 49
1 ^{er} /ère à 8 ^{ème}	< 20	< 25

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat du Monde de Triathlon U23 2014
- Avoir terminé dans les 20 premier(e)s d'une étape de la W.T.S. 2015
- Avoir terminé dans les 12 premier(e)s du Championnat d'Europe de Triathlon Elite 2015
- Avoir terminé dans les 3 premier(e)s du Championnat d'Europe U23 de Triathlon 2015
- Avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur une coupe du Monde ou une coupe d'Europe lors de la saison 2015 :

Critère d'éligibilité	I.P. Femmes	I.P. Hommes
1 ^{er} /ère	80 - 120	100 - 150
2 ^{ème} à 3 ^{ème}	40 - 79	50 - 99
4 ^{ème} à 8 ^{ème}	20 - 39	25 - 49
9 ^{ème} à 12 ^{ème}	< 20	< 25

Date de publication de la sélection : 29 juillet 2015

CHAMPIONNAT DU MONDE par équipe

Lieu : CHICAGO (Etats Unis d'Amérique)

Date de l'épreuve : 18 au 20 septembre 2015

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte junior & U23 (sous réserve de modification par l'I.T.U.)

Les athlètes sélectionnés sur la course individuelle du Championnat du Monde s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Mixte : Jusqu'à 2 équipes composées de 2 femmes et 2 hommes pourraient être inscrites auprès de l'I.T.U..

Date de publication de la sélection : la veille de l'épreuve

CHAMPIONNAT D'EUROPE

Lieu : BANYOLES (Espagne)

Date de l'épreuve : 25 et 26 juillet 2015

Seuls(es) les sportifs (ves) nés(es) entre 1992 et 1997 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal E.T.U. : 3 Femmes / 3 Hommes

Critères d'accès à la sélection :

- Etre Champion(ne) d'Europe de Triathlon U23 2014
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat du Monde de Triathlon U23 2014
- Avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur une coupe du Monde ou une coupe d'Europe lors de la saison 2015 :

Critère d'accès à la sélection	I.P. Femmes	I.P. Hommes
1 ^{er} ère	80 – 120	100 – 150
1 ^{er} ère à 3 ^{ème}	40 – 79	50 – 99
1 ^{er} ère à 8 ^{ème}	20 – 39	25 – 49
1 ^{er} ère à 12 ^{ème}	< 20	< 25

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat d'Europe de Triathlon U23 2014
- Etre champion(ne) d'Europe de Triathlon Junior 2014
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) du Championnat du Monde de Triathlon Junior 2014
- Avoir réalisé le critère suivant en fonction de l'I.P. sur une coupe du Monde ou une coupe d'Europe lors de la saison 2015 :

Critère d'éligibilité	I.P. Femmes	I.P. Hommes
1 ^{er} ère	> 120	> 150
2 ^{ème} à 3 ^{ème}	80 - 120	100 - 150
4 ^{ème} à 8 ^{ème}	40 - 79	50 - 99
9 ^{ème} à 12 ^{ème}	20 - 39	25 - 49
13 ^{ème} à 16 ^{ème}	< 20	< 25

Date de publication de la sélection : 17 juin 2015